



*Bourganeuf  
Royère de Vassivière*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

**Délibération n° 2010/01/02**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
BUREAU  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIERE**

**SEANCE DU 27 JANVIER 2010**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Bureau Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

**11**

**11**

**9**

**DATE DE LA CONVOCATION**

**19 janvier 2010**

L'an deux mille dix, le vingt sept janvier, à dix huit heures, le Bureau de la Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion, bureaux du SIVOM de Bourganeuf – Royère, sur la convocation en date du 19 janvier 2010, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de la délibération n° 2008/04/01 du 15 avril 2008 fixant le nombre de vice-président

Au vu de la délibération n° 2009/07/14 du 15 juillet 2009 portant délégations du Conseil communautaire au bureau

**ETAIENT PRESENTS :**

**MM JOUHAUD, MEUNIER, GUILLAUMOT, CALOMINE, MICHAUD, PATEYRON J.L, LABORDE, CHAUSSADE, RABETEAU**

**Mmes**

**Excusés : Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET  
MM**

**OBJET : Demande de financement pour le lancement d'une étude de renouvellement de la signalétique culturelle et touristique**

Le Président rappelle au Bureau que la communauté de communes est maître d'ouvrage d'une étude de renouvellement de la signalétique culturelle et touristique, action inscrite au contrat de pôle structurant de Bourgneuf. Un accompagnement financier de la Région est ainsi possible à hauteur de 20 % du coût total hors taxes de l'étude.

Le Président rappelle également qu'une somme prévisionnelle de 30 000 € TTC a été inscrite au budget primitif 2009 par le Conseil communautaire.

Le Président présente les objectifs de cette étude :

- mieux informer et orienter les visiteurs depuis l'extérieur du territoire intercommunal, puis à l'intérieur, sur les axes routiers, jusqu'aux points d'aboutissement ;
- diffuser la fréquentation culturelle et touristique vers des pôles d'attraction de niveau différents ;
- mettre en valeur les entités culturelles et touristiques existantes ou prochainement créées ;
- contribuer à un rééquilibrage des flux touristique sur l'ensemble du territoire et améliorer la fréquentation des sites isolés des principaux axes structurants ;
- établir des correspondances avec l'offre d'hébergements et de restauration.

Une proposition de cahier des charges a pu être établie. Cette démarche s'inspire de la méthode de travail utilisée pour le renouvellement de la signalétique artisanale, commerciale et de services.

Deux types de signalétique seraient concernés :

**- Les panneaux de jalonnement et la signalisation d'intérêt local, à destination des automobilistes :**

- o signalétique de jalonnement à l'intérieur des bourgs, en bordure des principaux axes de communication ;
- o signalétique culturelle et touristique intra-muros regroupant les intitulés et emplacements des principaux sites ;
- o signalétique spécifique pour localiser des sites hors centre-bourgs ;
- o panneaux d'entrée sur le territoire de la communauté de communes

**- Des supports d'information, uniquement sur les vestiges consolidés du château de Pierre d'Aubusson au Monteil au Vicomte (XIIème – XIIIème siècle), site d'intérêt communautaire.**

Le site a fait l'objet d'un important programme de cristallisation, mais aucune signalétique d'information et d'interprétation n'a été réalisée. La communauté de communes, par souci de cohérence des actions en matière de signalétique, souhaite donc profiter de l'étude et des compétences du futur prestataire pour remédier rapidement aux manques actuels.

Le Président précise que la communauté de communes exclue de son champ d'intervention toute forme de signalétique publicitaire.

Il expose ensuite le contenu des missions demandées :

- l'identification et la hiérarchisation des pôles culturels et touristiques ;
- un état des lieux de la signalétique actuelle (vétusté, positionnement...)
- l'identification des manques ;
- La rédaction d'un schéma directeur en matière de signalétique (repérage des travaux, principes d'aménagement).
- la définition d'un concept graphique et du positionnement le plus approprié avec les communes concernées, pour chaque type de signalétique ;
- la rédaction d'une charte de signalisation à l'usage des communes et de la communauté de communes.
- l'établissement d'un programme de travaux chiffré pour la fourniture et la pose de nouveaux panneaux.
- L'établissement d'un dossier complet de consultation des entreprises

Le Président indique que ce travail se fera en partenariat avec les organismes en charge de l'accueil, de l'information et de la promotion au niveau local, départemental et régional.

La démarche devra tenir compte de la réglementation et des schémas directeurs et chartes existants en

matière de signalétique (Conseil général de la Creuse et Agence de Développement et de Réservation Touristiques - Tourisme Creuse, PNR Millevaches en Limousin).

Une attention particulière sera portée à la cohérence des propositions de signalisation avec les autres territoires limitrophes. Une réflexion sur l'homogénéité des principes et des matériels de signalisation sera recherchée notamment pour les sites naturels et patrimoniaux remarquables.

Le coût prévisionnel maximum de cette étude pré-opérationnelle est de 25 000 € HT.

La durée de l'étude est fixée à 6 mois maximum.

La communauté de communes envisage d'engager la consultation de prestataires en mars 2010.

La fin de l'étude serait programmée pour octobre 2010.

Le Président présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

<b>DEPENSES (en € HT)</b>	<b>RECETTES</b>
Etude de renouvellement de la signalétique culturelle et touristique 25 000,00 €	Région Limousin (contrat de pôle structurant) 20 % 5 000, 00 € Communauté de communes (80%) 20 000, 00 €
<b>TOTAL DEPENSES 25 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES 25 000, 00 €</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau :

- Approuve les objectifs et le contenu du cahier des charges de l'étude de renouvellement de la signalétique culturelle et touristique sur le territoire intercommunal.
- Valide le plan de financement prévisionnel de l'opération.
- Autorise le Président à procéder à la demande de financement auprès de la Région Limousin et à engager les crédits nécessaires.
- Autorise le Président à lancer une consultation de prestataires.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 28 janvier 2010  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD